

- ACTION SOCIALE -

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Objet : Ce service inscrit dans le cadre de la politique de maintien à domicile, permet aux personnes âgées ou en situation de handicap, qui ne sont plus en mesure de faire leurs courses ou confectionner leur repas, de recevoir une nourriture équilibrée et variée.

Conditions : Résider sur la Commune
Etre âgé de 65 ans et plus ou 60 ans si reconnu inapte au travail ou
Adulte handicapé quel que soit l'âge

Tarif : Selon barème établi en fonction des revenus – Facturation en fin de mois

Fonctionnement du service :

- ✓ **Modalités de livraison :** Les plateaux repas sont livrés au domicile en véhicule réfrigéré, **entre 7 heures et midi du lundi matin au vendredi matin.**
Le jeudi matin : Livraison des repas de jeudi et vendredi – **Le vendredi matin :** Livraison des repas de samedi et dimanche. **Les repas des jours fériés** sont livrés avec le repas du jour précédent.
- ✓ **Composition d'un plateau** (Menu normo calorique ou régime sans sel ajouté et/ou sans sucre ajouté sur prescription médicale uniquement) :

Le déjeuner : 5 composantes	Repas du soir : 4 composantes
Entrée : Crudité, cuidité, féculent ou entrée protidique (œuf, poisson, charcuterie)	Potage
Plat protidique : Poisson, bœuf, agneau, veau, volaille, porc, œufs, plats composés	Plat protidique
Garniture d'accompagnement : Légumes et/ou féculents	Garniture d'accompagnement
Fromage ou produit laitier : fromages à pâte molle, ferme ou fondue, fromage frais (fromage blanc, petit suisse), yaourt, entremet, crème dessert...	Produit laitier ou dessert
Dessert : Fruit cru entier ou en salade, fruit cuit ou au sirop, pâtisserie, biscuit, dessert lacté, glace	
Pain : 1 demi-baguette (Pain frais non industriel)	

- ✓ **Cadence de livraison par semaine :** De 2 à 7 jours sur 7 (A préciser lors de la constitution du dossier)
- ✓ **Mise en œuvre du service :** Sous 72 heures sur **présentation d'un dossier complet**

Documents à fournir :

- Carte Nationale d'Identité (les 2 si la demande concerne un couple)
- Avis d'imposition ou de non-imposition sur les revenus de l'année en cours
- Justificatif de tous les revenus du foyer (4 derniers relevés de compte bancaire)
- Fiche signalétique du bénéficiaire du portage de repas - Complétée et signée

Dossier suivi par :

Liste des documents remise le :

Rendez-vous fixé au :

4, rue de Verdun - 13700 Marignane - ☎ 04 42 31 11 31 - ✉ guichet.unique@ville-marignane.fr